

« COUP DE GUEULE »

Dominique Viard s'insurge contre le braconnage



Le président de « La Courguinoise » est bien impliqué dans la défense de la pêche récréative.

C'est par voie de presse, tant à l'échelon local qu'à l'échelon national, que Dominique Viard souhaitait faire connaître son point de vue sur les événements mis à jour, fin juin, dans le port voisin de Dunkerque. Voici ses propos :

BRACONNER N'EST PAS JOUER

Dans son édition dunkerquoise du 27 juin, La Voix du Nord relatait l'interpellation d'un individu par les agents des Affaires Maritimes. Bonne pêche puisque ce triste individu, ancien matelot professionnel (encore !), détenait pas moins de 127 soles quand la loi lui en autorise 11, et 25 bars capturés en période de fermeture pour la pêche récréative ! Tous ces poissons, certains sous maille, étant bien entendu non marqués, on peut sans grand risque d'erreur, affirmer qu'ils étaient destinés à la revente illégale.

Disons-le tout net, ce genre de personnage est un braconnier ; tenter de l'assimiler aux pêcheurs récréatifs serait leur faire injure. Rappelons que le Comité Régional des Pêcheurs de Loisir en Mer des Hauts-de-France (CRPLMHF) regroupe sur la côte d'Opale mille adhérents, pour la plupart affiliés à la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer (F.N.P.P.), que ceux-

ci entendent pratiquer une pêche écoresponsable et qu'ils n'ont de cesse que soient adoptées, par tous, les bonnes pratiques en matière de pêche et de plaisance. On comprendra, par conséquent, que ces derniers n'acceptent pas que des voyous ruinent leurs efforts à moraliser la pêche de loisir.

Faut-il préciser que, non contents de porter préjudice à tous les amateurs d'un loisir dont la valeur culturelle et le poids économique sont chaque jour mieux reconnus, ces petits messieurs, par leurs agissements illégaux, contribuent de façon inadmissible à aggraver la situation de populations de poissons en difficulté ? Est-il bien nécessaire d'alourdir encore la pression de la pêche commerciale industrielle sur des espèces souffrant déjà d'une exploitation excessive, de pollutions diverses et de désordres climatiques, dont les effets cumulés sont la cause de la diminution des stocks ?

Les raisons ne manquent donc pas de condamner les agissements des braconniers et le monde des véritables pêcheurs récréatifs fait confiance à la justice ; pour sa part, la F.N.P.P. ne se privera pas, au besoin, de se porter partie civile.

DOMINIQUE VIARD, PRÉSIDENT DU C.R.P.L.M.H.F. ■